

Epreuve - Matière : 101 - 3279 (BIBAS CN EXT) Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Université Y

Le XX, à XXX

Note au chef de département

Objet : mise en place d'un accueil privilégié des étudiants en situation de handicap

P. J. : tableau récapitulatif pour la mise en place d'un espace dédié aux étudiants en situation de handicap

En tant que bibliothécaire assistant spécialisé, vous m'avez demandé de vous rédiger une note afin de vous présenter un projet pour mieux accueillir les étudiants en situation de handicap au sein de notre SCD. Malgré la promulgation de la loi Handicap en 2005, qui demande à chaque université de se doter d'une mission handicap, les étudiants en situation de handicap ne sont toujours pas bien intégrés à la vie étudiante. Étant donné que notre service est au cœur des usages étudiants, il est impératif que notre SCD développe l'accessibilité de ses bibliothèques universitaires, afin d'accueillir de mieux en mieux ces étudiants. En tant qu'agents de service public, nous avons pour mission d'améliorer nos conditions d'accueil pour tous.

Pour cela, je proposerai en première partie un projet d'accueil handicap, en deuxième partie je montrerai comment le mettre en place et enfin, en troisième partie, comment mesurer son impact.

Avant de se lancer dans des propositions, il faudra avant tout évaluer les besoins de notre SCD en matière d'accueil accessible. L'objectif avec ce projet est de pouvoir accueillir correctement toute personne voulant profiter de nos services, donc l'accessibilité universelle. Cela demande d'avoir en tête de nombreux besoins et les réponses adaptées nécessaires.

Pour cela, je pense qu'il est indispensable de se rapprocher de la commission handicap de l'université. Je propose de former un groupe de travail avec eux, ainsi qu'avec un agent par BU qui sera désigné comme référent handicap. La commission handicap ayant déjà des contacts avec les étudiants en situation de handicap de notre université, elle pourra leur transmettre un questionnaire préparé dans le GT afin qu'ils puissent nous donner leurs besoins. Également, la commission handicap pourra évaluer l'accessibilité de chacune de nos BU.

Ce groupe de travail sera également chargé de mener un benchmarking de l'accessibilité de l'accueil dans d'autres bibliothèques. En parallèle, il faudra étudier les différents référentiels et guides proposés par d'autres bibliothèques (comme la BPI) ou associations (comme l'ABF et sa commission accessibilité) qui sont consultables en ligne.

Ces premières analyses nous permettront de mieux connaître les attentes et besoins de notre public en situation

de handicap. Dans le cadre de cette note, je vous propose de monter un projet d'aménagement de salles dédiées à ces publics dans chacune de nos BU, ou d'une seule grande salle dans notre site le plus central, si l'aménagement des autres bâtiments est trop complexe à mettre en place. En même temps, je propose aussi de revoir le site internet de nos BU, afin d'être également plus accessible à distance.

Une fois le projet décidé, les membres du GT pourront chercher le mobilier nécessaire, évaluant ainsi les coûts prévus afin de monter un dossier pour demander un financement à la CVEC. En fonction des travaux à réaliser, il faudra demander des fonds spéciaux au SCD ou à la commission handicap.

Enfin, avant de tout mettre en place, il faudra former les personnels de notre SCD. Chaque agent devra suivre une formation sur les différents handicaps et comment les accommoder.

Les référents handicaps mentionnés plus haut feront remonter les besoins en formation de leur BU. Ils serviront également de relais entre le GT et leur collègues afin de les tenir au courant de l'avancement du projet.

Après ces étapes préliminaires, ~~il faudra réaménager les espaces~~ il sera temps de mettre en place le projet. Il demande de revoir l'organisation des bâtiments, les outils et services proposés.

Avant toute chose, il faudra faire des travaux pour améliorer l'accessibilité physique de nos BU, selon leur besoins (installation de rampe, ascenseur, porte coulissantes...). Ces travaux pourront être réalisés pendant la fermeture estivale.

Ensuite, il faudra mettre en place les salles dédiées aux publics en situation de handicap. Le service logistique sera contacté pour aider à cette étape. Ces salles auront un mobilier modulable spécial, auront des lumières plus douces, plusieurs postes informatiques ainsi que d'autres outils techniques que je développerai plus bas.

Il faudra aussi revoir la signalétique des espaces : l'imprimer en plus gros, dans des polices de caractères

plus lisibles. Je propose également d'offrir une signalétique en braille, directement sur les rayonnages et dans un guide papier pour aider les étudiants à se repérer.

~~Enfin, penser à mettre toutes ces informations sur le site~~

Ces salles seront équipées d'outils techniques spécialisés : des machines à lire et à écouter, des agrandisseurs d'images et autre machines pour aider les étudiants à accéder à nos collections. Un scanner sera également mis à disposition afin de pouvoir scanner nos collections et utiliser les logiciels installés sur les ordinateurs. Ces logiciels aideront à la lecture et l'écriture (écriture par dictée vocale et vérification de l'orthographe) ainsi que des logiciels de OCRisation pour qu'ils puissent travailler sur des fichiers textes.

Étant donné que nos lecteurs sont avant tout des étudiants, ce dernier élément est important car nos collections ne sont pas déjà en format accessible, contrairement aux bibliothèques de lecture publique. C'est pourquoi, en travaillant avec la commission handicap, nous essaieront de proposer le plus possible, des versions OCRisées de nos documents ainsi qu'une traduction en braille.

Enfin, en complément de ces salles, je propose de mettre à jour nos services proposés. Des prêts d'objets spécifiques seront mis en place, avec en particulier des casques anti-bruits et des loupes pour lire.

Les agents proposeront des formations personnalisées aux outils présents dans les salles. Ils pourront également aider sur des temps plus long en usage à manipuler les outils.

Ensuite, ces salles pourront être utilisées comme relais de communication sur les différents services, ~~à la fois~~ proposés par les bibliothèques mais aussi dans l'ensemble de l'université. Les agents seront bien sûr disponibles pour accompagner les usagers dans leur usage de ces services : par exemple pour les aider à s'inscrire à la plateforme

PLATON.

Epreuve - Matière : 101-72.79 (BIBAS C.N.EXT.) Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Bien sûr, tout cela doit être soutenu par l'actualisation du site internet des BU. Toutes les pages doivent être dans une police de caractère lisible. Un onglet doit être dédié aux services proposés aux personnes en situation de handicap avec des explications des chemins d'accès pour chaque BU, afin que les usagers puissent se préparer en amont s'ils le souhaitent.

Après avoir laissé les usagers utiliser ces nouveaux espaces pendant quelques mois, il sera intéressant d'organiser une enquête de satisfaction pour évaluer et réajuster nos efforts. À nouveau des questionnaires préparés par le GT seront proposés aux étudiants en situation de handicap mais aussi aux étudiants valides.

Les agents seront également invités à faire une enquête eux-mêmes en vérifiant la fréquence d'utilisation des outils et de la salle, pour vérifier que notre public cible a bien compris qu'il pouvait les utiliser.

Également, il faudra vérifier l'utilité de chacun des outils que nous proposons. Cela passera par leur fréquence d'utilisation mais aussi par les commentaires.

de chaque personne concernée. Si un outil n'est pas utilisé, il faudra penser à le changer, vérifier si autre chose ne serait pas plus adaptée.

Enfin, il faudra penser à proposer régulièrement des formations mises à jour à l'ensemble du personnel du SCD.

Les référents handicapés de chaque BU pourront se retrouver régulièrement et faire remonter tout ce qu'il leur semble important par ce biais.

Afin de mieux accueillir nos étudiants en situation de handicap, je suis convaincue qu'un réaménagement des espaces, accompagné d'une mise à jour de nos services et site internet nous permettra de les convaincre d'utiliser les BU. De plus, les aménagements prévus pour les personnes en situation de handicap bénéficient souvent à tous les publics, même valides. Ainsi, nous pourrions à l'avenir réfléchir à développer cet accueil accessible sur l'ensemble des BU, sans que ça limite nos missions premières.

Le bibliothécaire assistant spécialisé
de classe normale

P.J. : Tableau récapitulatif pour la mise en place d'un espace de vie aux étudiants en situation de handicap

ÉTAPE	CALENDRIER
Formation du GT et benchmarking / Analyse des questionnaires	6 mois avant
Rédaction du dossier CVEC / commande des meubles / objets de prêt	3 mois avant
Formation en interne des agents	3 mois avant
Travaux des bâtiments commande des nouveaux meubles	2 mois avant (fermeture estivale)
Installations des nouveaux meubles / outils / signalétique	1 semaine avant
commande nouveaux objets de prêt	\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\
Mise à jour du site internet	1 semaine avant
questionnaire de satisfaction et analyse	6 mois après
Mise à jour des formations personnel	tous les ans

Questions:

1) La Commission de Vie Étudiante et de Campus est une taxe obligatoire dont les étudiants doivent s'acquitter avant de pouvoir s'inscrire à l'université. L'argent récolté permet de financer des projets pour faciliter la vie étudiante. Elle est gérée par le CROUS.

2) Thèses.fr est un catalogue géré par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES). Il permet de localiser toutes les thèses soutenues en France, le plus souvent par l'intermédiaire d'un lien qui mène vers la ressource, étant donné que Thèses.fr n'héberge

aucun document. Les données que montre ce catalogue viennent d'autres applications de l'Abes : STEP (signalement des Thèses en préparation) et STAR (signalement des thèses et archivage).

3) Zotero est un logiciel libre de gestion bibliographique. À l'aide de plug-ins à ajouter sur son explorateur internet, il permet d'enregistrer des références bibliographiques, de les organiser et de produire une bibliographie à la norme souhaitée. Les bibliothèques proposent des formations pour le prendre en main.

4) L'obligation d'obéissance hiérarchique signifie qu'un agent fonctionnaire doit accomplir les ordres de son supérieur hiérarchique. Il y a aussi l'obligation de neutralité et l'obligation de service.

5) Un catalogue collectif réunit les données de plusieurs centres documentaires. Leur objectif est de faciliter l'accès aux ressources ou de mettre en avant une certaine thématique. Les deux plus gros en France sont le CCFr (Catalogue collectif de France) qui réunit tous les catalogues les plus importants en France, et le SUDOC (Système Universitaire de Documentation) qui est dédié aux centres de ressources de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.